Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260330-2026_03_18-DE

Délibération n°2026-03-18

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
26/03/2026
Date d'affichage :
26/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 30 mars à 19h15, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL.

Absente excusée : Claire ANDRIEUX (donne procuration à Eva CAMARET)

Secrétaire de séance : Joël LE BORGNE

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES

Il est proposé au conseil municipal de désigner un élu pour représenter la commune au sein des instances de la Société Publique Locale Pompes Funèbres Intercommunales pour ses assemblées générales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner M. Gaël LE NOANE, Maire, pour représenter la commune au sein de la Société Publique Locale Pompes Funèbres Intercommunales

Le Maire,

Gaël LE NOANE

Le secrétaire,

Joël LE BORGNE